



Ref : CFVU2019/19-0903

CFVU DU 19 septembre 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE
L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE D'INGENIEUR EN
AGRONOMIE BORDEAUX SCIENCES AGRO**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 septembre 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

La convention régit les modalités du partenariat entre les établissements pour les formations suivantes :

- Le master mention « Gestion des territoires et développement local » co-accrédité entre l'UBM et BSA,
Et
 - La spécialisation « Agricultures, Proximité et Territoires d'Ici et D'ailleurs (APTERIA) » du diplôme d'ingénieur de BSA.
- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'ÉCOLE D'INGENIEUR EN AGRONOMIE BORDEAUX SCIENCES AGRO.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/09/2019.*

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	2
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET